



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique des transports

Question écrite n° 127509

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur les dix mesures-phares présentées le 10 janvier 2012 par le club des villes et territoires cyclables en vue de développer le vélo comme alternative à la voiture individuelle. Parmi ces propositions, le jalonnement des grands itinéraires de véloroutes et voies vertes. Il lui demande si le Gouvernement entend s'engager en ce sens.

Texte de la réponse

En juin 2011, le ministre chargé des transports a confié à M. Philippe GOUJON, député de Paris et maire du 15^e arrondissement, la mission d'étudier les mesures incitatives au développement du vélo en s'appuyant notamment sur l'expérience de nos voisins européens, puis de faire émerger des propositions concrètes pour encourager les français à utiliser le vélo. Constitué d'élus, d'associations d'usagers, de constructeurs et de représentants des ministères concernés, le groupe de travail a proposé à l'Etat un Plan national vélo, rendu public le 26 janvier 2011, lors des Rencontres nationales du vélo. Depuis de nombreuses années, les collectivités territoriales, devenues propriétaires d'une grande partie du réseau routier, ont engagé une démarche importante pour développer le réseau de véloroutes et de voies vertes. La mobilisation des associations telles que « les départements et régions cyclables » et « le club des villes et territoires cyclables » a été déterminante. Afin d'accélérer la réalisation du schéma national des véloroutes et voies vertes, et malgré le contexte budgétaire actuel, le ministère chargé des transports s'est engagé à apporter, dès cette année, 1,5 million d'euros, en plus des 3 millions d'euros investis par l'Etat au cours de ces dernières années. Ces crédits seront affectés en priorité au financement des sections stratégiques et prendront en charge, à titre d'expérimentation, une aide à la mise en oeuvre de la signalisation et du jalonnement de trois itinéraires majeurs du schéma national, choisis en concertation avec les collectivités locales et les usagers. Cet investissement a pour objectif de permettre une mise en oeuvre de la signalisation et du jalonnement de l'ensemble des voies du schéma national dans un délai de cinq ans. Ce schéma est le support du développement d'un tourisme itinérant à vélo. Ses retombées économiques potentielles amènent l'Etat à accompagner financièrement la valorisation touristique des véloroutes et voies vertes à travers la démarche France Vélo Tourisme. Entre 2009 et 2012 près de 0,5 million d'euros lui auront été alloués. Elle consiste, en particulier, à favoriser la réalisation des itinéraires phares de la destination, à les promouvoir auprès des clientèles françaises et internationales et à améliorer l'accueil des cyclistes dans les hébergements, offices de tourisme, locations de vélos...

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127509

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 886

Réponse publiée le : 24 avril 2012, page 3168